RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du - 6 DEC. 1993
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment n° 124
parcelle n° 13346
sis sur la commune de Meyrin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment n° 124, sis sur la parcelle n° 13346, feuille 28 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrit au registre foncier au nom des sociétés G.I. GROUPEMENT D'INVESTISSEMENTS SA et de SIFITEC SA, en propriété respectivement pour 2/3 et 1/3 chacune;

attendu que ce corps de bâtiment ajouté au sud de la maison forte de Nergaz, peut-être à la fin du XVIIe siècle, forme un ensemble avec elle;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 20 avril 1990;

vu le préavis de la commune du 21 mars 1991;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 12 février 1992;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et de sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 124, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-0024

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 28

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de MEYRIN

Echelle 1:500

Projet de division

